



BIG BANC SPLIT CORP.

**RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION
SUR LE RENDEMENT DU FONDS
ET ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS**
Pour la période close le 30 juin 2025

Purpose
INVESTMENTS

Là où les Canadiens
réfléchissent et investissent.



Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds contient les faits saillants de nature financière, mais ne renferme pas le rapport financier intermédiaire ni les états financiers annuels complets du fonds d'investissement. Vous pouvez obtenir le rapport financier intermédiaire ou les états financiers annuels gratuitement, sur demande, en appelant au 1-866-261-4569, en nous écrivant à 130 Adelaide St. W, Suite 3100, P.O. Box 109, Toronto (Ontario) M5H 3P5, ou en consultant notre site Internet à www.purposeinvest.com ou le site de SEDAR+ à www.sedarplus.ca.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous ou consulter notre site Internet pour obtenir gratuitement les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle sur le portefeuille du fonds d'investissement.

MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport peut contenir des énoncés prospectifs concernant le Fonds, notamment sa stratégie, son rendement prévu et sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent des déclarations de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs, ou des termes tels que « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « croire », « estimer » ou des versions négatives correspondantes et autres expressions semblables.

De plus, tout énoncé portant sur le rendement ou les stratégies futurs du Fonds, sur ses perspectives ou sur des mesures pouvant être prises à l'avenir par le Fonds constitue aussi un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et sur les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses portant sur le Fonds et sur les facteurs économiques.

Les énoncés prospectifs ne sont pas une garantie du rendement futur, et les événements et les résultats réels pourraient différer grandement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs faits par le Fonds. De nombreux facteurs importants pourraient contribuer à ces écarts, y compris, mais sans s'y limiter, les facteurs économiques et politiques généraux ainsi que les facteurs de marché, les taux d'intérêt et les taux de change, les marchés boursiers et les marchés financiers mondiaux, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les modifications de la réglementation gouvernementale, les actions en justice ou les mesures réglementaires imprévues, ainsi que les catastrophes. Nous soulignons que la liste de facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive. Nous vous encourageons à examiner attentivement ces facteurs et d'autres avant de prendre une décision de placement et vous conseillons vivement de ne pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs. De plus, veuillez prendre note que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs pour tenir compte d'une nouvelle information, d'événements futurs ou d'autres éléments avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds	1
Faits saillants financiers	2
Aperçu du portefeuille	3
Avis aux actionnaires	4
États financiers intermédiaires	5
Notes des états financiers	8
Renseignements sur la Société	Quatrième de couverture



RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds expose les opinions du gestionnaire et de l'équipe de gestion du portefeuille à l'égard des facteurs et événements importants ayant eu une incidence sur le rendement et les perspectives du Fonds.

Veuillez lire la mise en garde sur les énoncés prospectifs en deuxième de couverture.

OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE PLACEMENT

Big Banc Split Corp. est une société de placement à capital variable dont les actions de catégorie A et les actions privilégiées sont inscrites à la Bourse de Toronto respectivement sous les symboles BNK et BNK.PR.A. Le Fonds est géré par Purpose Investments Inc. (« Purpose » ou le « gestionnaire ») et a commencé ses activités le 24 juin 2020 à la clôture du premier appel public à l'épargne visant des actions de catégorie A et des actions privilégiées.

La date d'échéance des actions de catégorie A et des actions privilégiées du Fonds est le 30 novembre 2026.

Les objectifs de placement relatifs aux actions privilégiées consistent à procurer à leurs porteurs des distributions au comptant mensuelles privilégiées cumulatives fixes d'un montant de 0,07 \$ par action privilégiée jusqu'à la date d'échéance prévue et à rembourser aux porteurs le prix d'émission initial de 10,00 \$ à la date d'échéance.

Les objectifs de placement relatifs aux actions de catégorie A consistent à verser aux porteurs des distributions au comptant non cumulatives mensuelles régulières de 0,12 \$ par action de catégorie A et à leur offrir la possibilité d'accroître la valeur liquidative par action de catégorie A.

Le Fonds investira dans un portefeuille pondéré de façon à peu près égale d'actions des banques canadiennes cotées en bourse suivantes : Banque de Montréal, Banque Canadienne Impériale de Commerce, Banque Nationale du Canada, Banque Royale du Canada, La Banque de Nouvelle-Écosse et La Banque Toronto-Dominion.

Pour générer des rendements supplémentaires et accroître le revenu du portefeuille, le gestionnaire pourrait vendre des options d'achat couvertes et des options de vente couvertes en espèces à l'égard d'une partie ou de la totalité des actions détenues dans le portefeuille.

RISQUES

Les risques inhérents à un placement dans le Fonds sont présentés dans le prospectus du Fonds et aucun changement important ayant une incidence sur le niveau de risque global associé au Fonds n'a été apporté au cours de la période.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Le Fonds offre des actions de catégorie A inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole BNK et des actions privilégiées inscrites à cette même bourse sous le symbole BNK.PR.A.

Valeur liquidative par action aux :

	30 juin 2025 (\$)	31 décembre 2024 (\$)
Actions		
Actions privilégiées	10,02	10,02
Actions de catégorie A	13,00	12,34
Actions de catégorie J	1,00	1,00

Au cours de la période close le 30 juin 2025, le Fonds a versé des distributions comme suit :

Mois	Actions privilégiées (\$)	Actions de catégorie A (\$)
Janvier	0,0700	0,1200
Février	0,0700	0,1200
Mars	0,0700	0,1200
Avril	0,0700	0,1200
Mai	0,0700	0,1200
Juin	0,0700	0,1200
Total	0,4200	0,7200

La volatilité des marchés financiers mondiaux a fortement diminué au cours de la période par rapport à la période précédente, principalement en raison de l'apaisement des tensions commerciales et des événements géopolitiques. Au premier semestre de 2025, les marchés ont initialement subi les contrecoups des tarifs douaniers annoncés de façon inattendue par les États-Unis, qui ont entraîné des ripostes et accru l'incertitude. Toutefois, un assouplissement ultérieur de ces politiques et une entente commerciale avec la Chine ont rétabli la confiance des investisseurs. Entre-temps, les tensions au Moyen-Orient, particulièrement entre l'Iran et Israël, ont contribué aux fluctuations des marchés de l'énergie. Les préoccupations économiques plus générales se sont cependant révélées en grande partie sans fondement. Les banques centrales sont demeurées prudentes dans ce contexte et n'ont effectué aucun changement de politique important, bien que les investisseurs aient continué d'espérer un assouplissement plus tard dans l'année. Alors que les risques liés au commerce extérieur et les risques géopolitiques s'atténaient, le secteur de la technologie et les secteurs en croissance ont dominé les gains, reflétant un regain d'appétit pour le risque chez les investisseurs. Cette période a souligné l'incidence importante des facteurs macroéconomiques et géopolitiques sur la dynamique des marchés, mettant en évidence la résilience des marchés mondiaux face à l'incertitude.

Les rendements des marchés boursiers ont été solides, quoique le rendement ait varié selon les régions. Les actions américaines ont été les chefs de file du rendement mondial, le S&P 500 et le NASDAQ fracassant des records, portés par la vigueur soutenue de l'intelligence artificielle, de la défense et des sociétés technologiques à grande capitalisation. La confiance des investisseurs est demeurée ferme malgré les difficultés initiales causées par les nouveaux tarifs douaniers et le ralentissement de la croissance, soutenue par la pause des hausses de taux de la Réserve fédérale américaine et d'un retrait de certains tarifs douaniers plus tard au cours de la période. Les marchés européens ont progressé, favorisés par les investissements dans les infrastructures, la baisse de l'inflation et les attentes croissantes à l'égard de mesures d'assouplissement monétaire de la Banque centrale européenne (la « BCE »), ce qui a stimulé les secteurs cycliques et industriels. En Asie, Hong Kong a surperformé grâce à une activité de PAPE élevée et à un regain d'enthousiasme pour les technologies et l'IA, même si les actions chinoises en général sont demeurées sous pression. Les investisseurs ont privilégié les titres à grande capitalisation en raison de leur résilience perçue, avec une rotation sectorielle évidente vers la croissance axée sur l'innovation et certains titres défensifs. Le premier semestre de 2025 a été marqué par un appétit à l'égard du risque, soutenu par les politiques régionales, l'amélioration des tendances inflationnistes et la demande soutenue pour une exposition aux actions de grande qualité.

Le fonds a enregistré un rendement positif au premier semestre de 2025, principalement en raison de ses placements en actions qui constituaient la majorité de sa répartition d'actifs. Le secteur des services financiers a fortement contribué aux gains du Fonds, reflétant le solide rendement de ses placements en actions canadiennes. Toutefois, l'exposition du fonds aux options a eu une incidence négative, ce qui a légèrement contrebalancé les gains globaux. La composante trésorerie, bien que modeste, a procuré un rendement stable, améliorant le profil de liquidité du Fonds. Malgré une réduction de la pondération des actions canadiennes, celles-ci sont demeurées la principale force soutenant



le rendement du fonds, ce qui souligne l'importance de la concentration géographique dans la stratégie de portefeuille du fonds. En revanche, les actions privilégiées ont pesé sur le rendement du fonds, mettant en évidence les difficultés auxquelles cette catégorie d'actif a été confrontée au cours de la période.

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Le gestionnaire du Fonds est demeuré le même et aucune modification importante n'a été apportée à la philosophie ni au processus de placement. Le gestionnaire surveille activement la composition du portefeuille du Fonds en fonction de l'évolution des conditions actuelles du marché et de la conjoncture économique.

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

ACTIVITÉS DE GESTION DES FONDS

Purpose est réputée être une partie liée à titre de gestionnaire du Fonds, et elle se nomme souvent elle-même fiduciaire ou gestionnaire de portefeuille. Par conséquent, Purpose est responsable de l'administration quotidienne du Fonds et reçoit des frais de gestion en contrepartie de ses services. Aucuns frais de gestion ou frais d'administration ne sont payables par un Fonds qui, pour une personne raisonnable, constitueraient un dédoublement des frais payables par les fonds sous-jacents de ce fonds pour le même service. En outre, le Fonds ne paiera pas de frais d'acquisition ni de frais de rachat à l'achat ou au rachat de titres d'un fonds sous-jacent si a) le fonds sous-jacent est géré par Purpose, un membre de son groupe ou une personne avec laquelle elle a des liens ou b) une personne raisonnable considérerait que ces frais dédoublent des frais payables par un investisseur dans le Fonds. Se reporter à la rubrique « Frais de gestion » pour en savoir plus sur les frais payés à Purpose.

Purpose a également nommé un comité d'examen indépendant (« CEI »), comme l'exige le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*. Le CEI a pour mandat d'examiner les politiques et procédures écrites du gestionnaire relatives aux questions de conflits d'intérêts touchant le Fonds, et de formuler des commentaires sur celles-ci. Les membres du CEI touchent une rémunération et ont droit au remboursement de leurs dépenses pour les services fournis au Fonds et aux autres fonds gérés par Purpose, et ces frais sont répartis entre tous les fonds de façon juste et raisonnable. Les frais des services fournis au Fonds sont présentés dans les états du résultat global.

Le Fonds est autorisé à acheter, à vendre et à détenir des parts ou des actions d'autres fonds d'investissement dont Purpose est le gestionnaire. En ce qui a trait à l'achat, à la vente ou à la détention de ces parts ou de ces actions, Purpose se fie aux instructions permanentes du CEI comme étant une recommandation positive autorisant ces placements, sous réserve du respect par Purpose de ses politiques et procédures établies concernant les placements dans des fonds de fonds et de la présentation périodique de rapports sur ce respect au CEI.

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT

Le gestionnaire est tenu de se conformer aux politiques et procédures présentées au CEI relativement aux divers conflits d'intérêts potentiels, notamment en ce qui a trait à l'évaluation et à la répartition des frais d'exploitation, et de fournir périodiquement un rapport au CEI conformément au *Règlement 81-107*.

Au 30 juin 2025, les membres du comité d'examen indépendant étaient Douglas G. Hall (président), Jean M. Fraser et Karen A. McRae.

Le 1^{er} janvier 2025, Randall C. Barnes a cessé d'être administrateur et membre du comité du conseil indépendant. Karen A. McRae a été nommée administratrice et membre du comité du conseil indépendant le 1^{er} janvier 2025.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent présentent les principales données financières sur le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers pour les exercices clos le 31 décembre, sauf l'exercice 2025 qui est présenté en date du 30 juin :

ACTIF NET PAR ACTION DE CATÉGORIE A¹

	2025 ^a	2024	2023	2022	2021	2020 ^b
Actions de catégorie A (TSX : BNK)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Actif net au début de la période	12,34	10,91	12,84	18,27	12,21	10,00^c
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :						
Total des produits	0,48	0,94	1,02	1,01	0,98	0,48
Total des charges	(0,54)	(1,10)	(0,91)	(0,90)	(0,86)	(1,58)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	1,28	0,92	0,45	3,41	3,79	0,64
Profits latents (pertes latentes) pour la période	0,16	2,11	0,24	(6,78)	2,94	3,08
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation ²	1,38	2,87	0,80	(3,26)	6,85	2,62
Distributions aux porteurs d'actions de catégorie A :						
Des dividendes	(0,72)	(0,04)	(0,36)	(0,46)	(0,33)	(0,23)
Des gains en capital	–	(0,35)	(1,95)	(1,57)	(0,46)	(0,09)
Remboursement de capital	–	(1,05)	(0,45)	–	–	(0,09)
Total des distributions aux porteurs d'actions de catégorie A ³	(0,72)	(1,44)	(2,76)	(2,03)	(0,79)	(0,41)
Actif net à la fin de la période	13,00	12,34	10,91	12,84	18,27	12,21

Notes :

- a) L'information présentée vise la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025.
- b) L'information présentée vise la période du 24 juin 2020 au 31 décembre 2020.
- c) Prix d'offre initial.
- 1) Ces renseignements proviennent des états financiers du Fonds préparés selon les IFRS. Aux fins des opérations des porteurs d'actions, la valeur liquidative est calculée selon les règles d'évaluation décrites dans le prospectus du Fonds. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs d'actions.
- 2) L'actif net et les distributions sont établis selon le nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.
- 3) Les distributions ont été versées au comptant ou réinvesties dans des actions additionnelles du Fonds.

RATIOS ET DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES

Actions de catégorie A (TSX : BNK)	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Total de la valeur liquidative (en milliers \$) ¹	17 414	16 530	14 623	17 856	28 506	22 050
Nombre d'actions de catégorie A en circulation (en milliers) ¹	1 340	1 340	1 340	1 391	1 560	1 805
Ratio des frais de gestion ²	1,02 %	1,13 %	1,18 %	1,29 %	1,48 %	14,87 %
Ratio des frais de gestion, compte non tenu des frais d'émission et de la rémunération des placeurs pour compte ²	1,02 %	1,13 %	1,18 %	1,29 %	1,48 %	4,43 %
Ratio des frais d'opération ³	0,11 %	0,13 %	0,27 %	0,15 %	0,13 %	0,15 %
Taux de rotation du portefeuille ⁴	35,18 %	79,40 %	94,89 %	57,42 %	44,29 %	54,63 %
Cours de clôture – actions de catégorie A (\$) (TSX : BNK)	15,90	12,29	10,83	11,78	17,23	10,85
Cours de clôture – actions privilégiées (\$) (TSX : BNK.PR.A)	10,64	10,99	10,60	10,02	10,85	10,60

Notes :

- 1) L'information financière présentée dans les ratios et données supplémentaires découle de la valeur liquidative du Fonds et est en date du 31 décembre de l'exercice indiqué, exception faite de 2025, dont l'information financière est présentée en date du 30 juin.
- 2) Le ratio des frais de gestion (RFG) correspond aux charges totales (exclusion faite des distributions, des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille) de la période indiquée exprimées en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds. Le gestionnaire peut, à sa discrétion, renoncer aux frais de gestion ou les prendre en charge. Il peut cesser d'y renoncer ou de les prendre en charge en tout temps.
- 3) Le ratio des frais d'opération correspond au total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds. Le ratio des frais d'opération est calculé pour l'ensemble du portefeuille et s'applique à toutes les catégories d'actions du Fonds.
- 4) Le taux de rotation du portefeuille est calculé en fonction des achats ou du produit des ventes de titres pour l'exercice, selon le montant le moins élevé (exclusion faite de la trésorerie, des billets à court terme et des obligations dont la date d'échéance, au moment de l'acquisition, est d'au plus un an), divisé par la valeur moyenne des titres du portefeuille pour l'exercice. Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les titres. Un taux de rotation de 100 % indique que tous les titres en portefeuille ont été vendus ou achetés une fois au cours de l'exercice. Plus ce taux est élevé, plus les frais d'opération payables par le Fonds au cours de l'exercice sont élevés, et plus il est probable que des gains en capital impossibles soient réalisés au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du Fonds. Le taux de rotation du portefeuille est calculé pour l'ensemble du portefeuille et s'applique à toutes les catégories d'actions du Fonds.



FRAIS DE GESTION

Purpose assure la gestion et l'administration des activités, des opérations et des affaires du Fonds. En contrepartie des services rendus au Fonds, Purpose a le droit de recevoir des frais de gestion annuels d'un montant égal à 0,75 % de la valeur liquidative du Fonds. Les frais de gestion sont calculés quotidiennement et payés mensuellement à terme échu en fonction de la valeur liquidative moyenne de la Société calculée chaque heure d'évaluation au cours du mois.

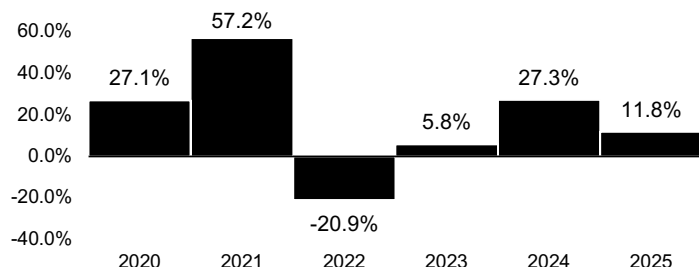
RENDEMENT PASSÉ

Veuillez noter que les données sur le rendement indiquées dans cette rubrique supposent que tous les dividendes versés, le cas échéant, par le Fonds au cours des périodes indiquées ont été réinvestis dans des titres additionnels du Fonds. Elles ne tiennent pas compte des ventes, rachats, distributions ou autres charges facultatives, ni des impôts sur le revenu payables par un investisseur, lesquels auraient réduit les rendements. Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement une indication de son rendement futur.

RENDEMENTS ANNUELS

Les diagrammes à barres ci-après font état du rendement exprimé en pourcentage de chacune des catégories d'actions pour la période donnée. Ils indiquent la hausse ou la baisse à la fin de chaque période d'un placement fait le premier jour de la période.

Actions de catégorie A - valeur liquidative



Le rendement de 2025 vise la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025.
Le rendement de 2020 vise la période du 24 juin 2020 au 31 décembre 2020.

APERÇU DU PORTEFEUILLE

Au 30 juin 2025

COMPOSITION DE L'ACTIF

	% de l'actif total du Fonds
Positions acheteur	
Actions canadiennes	96,85
Fonds du marché monétaire	4,13
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,53
Autres actifs nets	(1,05)
Positions vendeur	
Options d'achat d'actions	(0,46)
Total des placements	100,00

25 PRINCIPAUX TITRES

	% de l'actif total du Fonds
Banque de Montréal	16,56
Banque Toronto-Dominion (La)	16,18
Banque de Nouvelle-Écosse (La)	16,14
Banque Nationale du Canada	16,12
Banque Royale du Canada	15,99
Banque Canadienne Impériale de Commerce	15,86
Fonds de gestion de trésorerie Purpose	4,13
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,53

L'aperçu du portefeuille peut changer en fonction des opérations effectuées dans le portefeuille. La liste est mise à jour chaque trimestre.



AVIS AUX ACTIONNAIRES

Purpose Investments Inc., le gestionnaire de *Big Banc Split Corp.* (le « Fonds »), nomme des auditeurs indépendants pour auditer les états financiers annuels du Fonds. En vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes (Règlement 81-106), si un auditeur n'a pas examiné les états financiers intermédiaires, un avis accompagnant les états financiers doit en faire mention. L'auditeur indépendant du Fonds n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes établies par les Comptables professionnels agréés du Canada.



ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES (non audité)

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(non audité)

Aux

	30 juin 2025 (\$)	31 décembre 2024 (\$)
Actif		
Placements :		
Actifs financiers non dérivés	31 140 198	30 242 366
Trésorerie et équivalents de trésorerie	163 078	57 862
Créances :		
Dividendes	93 593	85 017
Autres créances	18 205	15 713
Total de l'actif	31 415 074	30 400 958
Passif		
Créditeurs :		
Frais de gestion (note 6)	23 445	41 122
Honoraires de l'administrateur et des membres du comité d'examen indépendant (note 6)	12 614	10 138
Autres charges à payer (note 6)	144 317	104 231
Distributions	254 775	254 775
Passifs dérivés :		
Options vendues, à la juste valeur	140 690	35 287
Actions privilégiées (note 4)	13 425 030	13 425 030
Actions de catégorie J (note 4)	100	100
Total du passif (compte non tenu de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A)	14 000 971	13 870 683
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	17 414 103	16 530 275
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par catégorie		
Actions de catégorie A	17 414 103	16 530 275
Total	17 414 103	16 530 275
Nombre d'actions en circulation (note 4)		
Actions privilégiées	1 340 004	1 340 004
Actions de catégorie A	1 340 004	1 340 004
Actions de catégorie J	100	100
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action		
Actions privilégiées	10,02	10,02
Actions de catégorie A	13,00	12,34
Actions de catégorie J	1,00	1,00

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration de Big Banc Split Corp.

Som Seif
Administrateur
Le 29 août 2025Douglas Hall
Administrateur

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL (non audité)

Pour les périodes closes les :

	30 juin 2025 (\$)	30 juin 2024 (\$)
Produits		
Profits nets (pertes nettes) sur les placements et les dérivés :		
Revenus de dividendes	635 839	602 194
Revenus d'intérêts aux fins de distribution	1 962	51 278
Profit net réalisé (perte nette réalisée) à la vente d'actifs financiers non dérivés	1 248 343	413 425
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les options	472 842	342 160
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des actifs financiers non dérivés	296 420	(1 100 937)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options	(86 082)	48 303
Profits nets (pertes nettes) sur les placements et les dérivés	2 569 324	356 423
Total des produits	2 569 324	356 423
Charges		
Frais de gestion (note 6)	115 169	105 299
Frais liés au dépositaire et à la comptabilité	11 646	10 796
Honoraires des auditeurs	9 168	15 098
Honoraires juridiques	8 673	12 572
Coûts de transaction (note 10) ^{1,2}	8 376	9 359
Honoraires des membres du comité d'examen indépendant (note 6)	2 476	2 490
Information aux porteurs d'actions	1 086	8 652
Honoraires des agents des transferts	248	8 408
Frais d'emprunt d'actions	–	1 206
Charges d'intérêts et bancaires	–	452
Droits payables aux bourses de valeurs	–	12 813
Total des charges	156 842	187 145
Profit net (perte nette) sur les placements avant distributions sur les actions privilégiées	2 412 482	169 278
Distributions sur les actions privilégiées (note 13)	(563 851)	(563 852)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (note 9)	1 848 631	(394 574)
Nombre moyen d'actions en circulation (note 9)	1 340 004	1 340 004
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A par action¹	1,38	0,29

1) Rabais de courtage 160 136

2) Selon le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation pendant la période (note 4).
Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.



ÉTATS DES VARIATIONS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)

Pour les périodes closes les :

	30 juin 2025 (\$)	30 juin 2024 (\$)
Actions de catégorie A		
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables au début de la période	16 530 275	14 623 346
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation	1 848 631	(394 574)
Dividendes versés ou à verser aux porteurs d'actions rachetables		
Du revenu de placement	(964 803)	(964 803)
Total des dividendes versés aux porteurs d'actions rachetables	(964 803)	(964 803)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	883 828	(1 359 377)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la fin de la période	17 414 103	13 263 969

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audité)

Pour les périodes closes les :

	30 juin 2025 (\$)	30 juin 2024 (\$)
Flux de trésorerie d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A liée à l'exploitation	1 848 631	(394 574)
Ajustements :		
Achat de placements	(15 158 995)	(14 296 833)
Produit de la vente de placements	16 289 713	14 297 491
Perte nette réalisée (profit net réalisé) à la vente d'actifs financiers non dérivés	(1 248 343)	(413 425)
Perte nette réalisée (profit net réalisé) sur les options	(472 842)	(342 160)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des actifs financiers non dérivés	(296 420)	1 100 937
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des options	86 082	(48 303)
Variation nette des soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie	13 817	40 641
Coûts de transaction (note 10)	8 376	9 359
	1 070 019	(46 867)
Flux de trésorerie de financement		
Distributions versées aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, nettes des réinvestissements (note 4)	(964 803)	(964 803)
	(964 803)	(964 803)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	105 216	(1 011 670)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	57 862	765 522
Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	163 078	(246 148)
Distributions versées sur les actions privilégiées rachetables (note 6)	561 890	(512 574)
Dividendes reçus (versés), nets des retenues d'impôts à la source	627 262	617 091

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité)**

Au 30 juin 2025

Titres	Nombre d'actions ou de parts/ Valeur nominale	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Actions canadiennes – 96,85 %			
Services financiers – 96,85 %			
Banque de Montréal	33 843	4 259 925	5 107 247
Banque de Nouvelle-Écosse (La)	66 087	4 598 573	4 976 351
Banque Canadienne Impériale de Commerce	50 590	4 274 417	4 890 029
Banque Nationale du Canada	35 380	4 449 603	4 971 598
Banque Royale du Canada	27 482	4 095 816	4 932 194
Banque Toronto-Dominion (La)	49 805	4 378 490	4 988 469
Total des actions canadiennes – 96,85 %		26 056 824	29 865 888
Fonds du marché monétaire – 4,13 %			
Fonds de gestion de trésorerie Purpose	12 738	1 270 130	1 274 310
Total des fonds du marché monétaire – 4,13 %		1 270 130	1 274 310
Coûts de transaction (note 9)		(5 865)	–
Total des placements – 100,98 %		27 321 089	31 140 198
Options (tableau 1) – (0,46) %			(140 690)
Trésorerie et équivalents de trésorerie – 0,53 %			163 078
Autres actifs, moins les passifs (sauf les actions privilégiées) – (1,05) %			(323 353)
Total de l'actif – 100,00 %			30 839 233

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU 1 – OPTIONS

Au 30 juin 2025

Options d'achat vendues en CAD	Nombre de contrats	Prix d'exercice (CAD)	Date d'échéance	Prime reçue (CAD)	Juste valeur (CAD)
Banque de Montréal	(103)	147,00	2025-07-19	(16 068)	(45 320)
Banque Canadienne Impériale de Commerce	(157)	97,00	2025-07-19	(8 949)	(13 345)
Banque Nationale du Canada	(110)	138,00	2025-07-19	(8 690)	(37 400)
Banque Royale du Canada	(85)	178,00	2025-07-19	(10 795)	(21 675)
Banque Toronto-Dominion (La)	(153)	99,00	2025-07-19	(11 169)	(22 950)
				(55 671)	(140 690)

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS (non audité)

1. LE FONDS

Big Banc Split Corp. (le « Fonds » ou la « Société ») est une société de placement à capital variable constituée le 15 mai 2020 en vertu des lois de l'Ontario. Purpose Investments Inc. (le « gestionnaire » ou « Purpose ») est chargée de la gestion des affaires du Fonds. Le Fonds est demeuré inactif entre la date de constitution et le début des activités, à l'exception de l'émission au comptant de 100 actions de catégorie J de la Société (les « actions de catégorie J »). Le siège social du Fonds est situé au 130 Adelaide Street West, Suite 3100, Toronto (Ontario) M5H 3P5.

Le 24 juin 2020, le Fonds a débuté ses activités avec l'inscription des actions de catégorie A libellées en dollars canadiens à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole BNK et, simultanément, l'inscription des actions privilégiées à la TSX sous le symbole BNK.PR.A.

Les états financiers du Fonds comprennent l'*inventaire du portefeuille* au 30 juin 2025, les *états de la situation financière* au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 ainsi que les *états du résultat global*, les *états des variations de la situation financière* et les *tableaux des flux de trésorerie* pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024 (les « états financiers »).

Le gestionnaire a approuvé la publication des états financiers le 29 août 2025.

2. OBJECTIFS DE PLACEMENT

Les objectifs de placement relatifs aux actions privilégiées consistent à procurer à leurs porteurs des distributions au comptant mensuelles privilégiées cumulatives fixes d'un montant de 0,05 \$ par action privilégiée (0,60 \$ par année ou 6,0 % par année sur le prix d'émission de 10,00 \$ par action privilégiée) jusqu'à la date d'échéance prévue et à rembourser aux porteurs le prix d'émission initial de 10,00 \$ à la date d'échéance (30 novembre 2023).

Les objectifs de placement relatifs aux actions de catégorie A consistent à verser aux porteurs des distributions au comptant non cumulatives mensuelles régulières, au départ de 0,067 \$ par action de catégorie A, ce qui correspond à un rendement sur le prix d'émission de ces actions de 8,0 % par année et à leur offrir la possibilité d'accroître la valeur liquidative par action de catégorie A.

La Société investira dans un portefeuille (le « portefeuille ») de titres de capitaux propres pondérés de façon à peu près égale (les « actions du portefeuille ») des banques canadiennes cotées en bourse suivantes : Banque de Montréal, Banque Canadienne Impériale de Commerce, Banque Nationale du Canada, Banque Royale du Canada, La Banque de Nouvelle-Écosse et La Banque Toronto-Dominion. Pour générer des rendements supplémentaires et accroître le revenu du portefeuille, le gestionnaire pourrait vendre des options d'achat couvertes et des options de vente couvertes en espèces à l'égard d'une partie ou de la totalité des actions détenues dans le portefeuille.

Pour générer des rendements supplémentaires et accroître le revenu du portefeuille, le gestionnaire pourrait vendre des options d'achat couvertes et des options de vente couvertes en espèces à l'égard d'une partie ou de la totalité des actions détenues dans le portefeuille. Au début, le gestionnaire prévoit que les options d'achat couvertes seront vendues sur un maximum de 30 % des actions du portefeuille.

3. SOMMAIRE DES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

MODE DE PRÉPARATION

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les états financiers ont été préparés sur une base de continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, le Fonds est une entité d'investissement et essentiellement tous les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs d'actions.

Pour l'application des IFRS, la direction peut faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes considérées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. La préparation des états financiers du Fonds exige de la direction qu'elle pose des jugements et fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés comptabilisés dans les états financiers et la présentation des passifs éventuels. Toutefois, l'incertitude associée à ces hypothèses et à ces estimations pourrait donner lieu à des résultats qui pourraient nécessiter un ajustement important de la valeur comptable de l'actif ou du passif concerné dans l'avenir.

Purpose a conclu que le Fonds répondait aux caractéristiques additionnelles d'une entité d'investissement selon l'IFRS 10, *États financiers consolidés*. Le Fonds doit donc obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements, attester aux investisseurs que son objet est d'investir des fonds dans le seul but de générer des rendements sous forme de plus-value ou de revenus de placement, et évaluer le rendement de ses placements sur la base de la juste valeur. Par conséquent, le Fonds ne consolide pas ses participations dans des filiales, mais les évalue plutôt à la juste valeur par le biais du résultat net, comme l'exige IFRS 10.

Les états financiers ont été présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Fonds.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers comprennent des actifs et passifs financiers, comme les titres de créance, les titres de participation, les fonds communs de placement à capital variable et les instruments dérivés. Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument en question. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés à l'instrument en question est échu ou lorsque les Fonds ont cédé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de celui-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est exécutée, est annulée ou prend fin. Par conséquent, les transactions d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à compter de la date de transaction. Les instruments financiers sont ensuite évalués à la JVRN et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états du résultat global, au poste « Profit net latent (perte nette latente) ».

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de trésorerie et de placements à court terme.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés dont les paiements sont déterminés ou déterminables et qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Le Fonds englobe dans cette catégorie les montants se rapportant aux créances, soit les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus et d'autres créances à court terme.

Autres passifs financiers

Cette catégorie comprend tous les passifs financiers, autres que ceux classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Fonds englobe dans cette catégorie les montants se rapportant aux créanciers, soit les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés et d'autres charges à payer.

Un actif financier ou un passif financier est comptabilisé lorsque le Fonds devient partie aux modalités contractuelles de l'instrument. Les achats ou les ventes d'actifs financiers qui requièrent la livraison des actifs dans un délai généralement établi par règlement ou convention sur le marché (opérations sur titres avec délai normalisé) sont comptabilisés à la date de la transaction.

Les primes reçues sur les options vendues sont comptabilisées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS (non audité) (suite)

financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options vendues qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées à titre de profits réalisés et présentées dans les profits nets (pertes nettes) à la vente de placements et de dérivés aux états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, les Fonds comptabilisent une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, les Fonds comptabilisent un profit réalisé qui est présenté dans les profits nets (pertes nettes) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente vendue est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

Évaluation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés aux états de la situation financière à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Tous les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés dans l'achat et la vente de titres pour ces instruments sont comptabilisés directement en résultat net. Les prêts et créances et les autres passifs financiers (autres que ceux classés à la juste valeur par le biais du résultat net) sont évalués initialement à leur juste valeur, plus les coûts d'acquisition ou d'émission marginaux qui leur sont directement attribuables.

Après l'évaluation initiale, le Fonds évalue à la juste valeur les instruments financiers qui sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Tout changement ultérieur de la juste valeur de ces instruments financiers est comptabilisé dans la plus-value (moins-value) latente des placements. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global. Le coût moyen des placements de portefeuille représente la somme du coût moyen de chaque placement de portefeuille. Aux fins de déterminer le coût moyen de chaque placement de portefeuille, le prix d'achat des placements du portefeuille acquis par un Fonds est ajouté au coût moyen du placement de portefeuille en question immédiatement avant l'achat. Le coût moyen d'un placement de portefeuille est réduit du nombre d'actions ou de parts vendues multiplié par le coût moyen du placement de portefeuille au moment de la vente. Le coût moyen par action ou part de chaque placement de portefeuille vendu est établi en divisant le coût moyen du placement de portefeuille par le nombre d'actions ou de parts détenues immédiatement avant la vente. Les coûts de transaction engagés dans les opérations de portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont comptabilisés immédiatement en résultat net et sont présentés comme une charge distincte dans les états financiers. Les profits et les pertes réalisés tirés de la vente des placements de portefeuille sont également calculés à partir des coûts moyens, exclusion faite des coûts de transaction, du placement connexe.

Les prêts et créances et les autres actifs et passifs (autres que ceux classés à la juste valeur par le biais du résultat net) sont évalués au coût amorti.

L'obligation du Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables est présentée au montant du rachat avant escompte.

Le Fonds évalue ses instruments financiers, comme les actions, les obligations et d'autres placements portant intérêt et les dérivés, à la juste valeur à chaque date de présentation de l'information financière. La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu sur le marché principal pour l'actif ou le passif.

Les justes valeurs de chaque type donné de placements et de dérivés sont établies de la manière suivante :

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille cotés à des bourses de valeur reconnues sont évalués selon leur dernier cours de marché lorsque le cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Si le cours de clôture ou le dernier cours négocié se

situe à l'extérieur de l'écart acheteur-vendeur, la juste valeur est déterminée au moyen du cours acheteur pour les positions acheteur et du cours vendeur pour les positions vendeur ou au moyen d'un cours différent dans l'écart acheteur-vendeur qui, selon la direction, est plus représentatif de la juste valeur.

Dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats financiers qui tirent leur valeur de la fluctuation du prix d'actions sous-jacentes, des taux d'intérêt, des taux de change ou d'autres prix des marchandises ou indices financiers. Les instruments dérivés sont soit des contrats négociés en bourse réglementés ou des contrats négociés hors bourse. Le Fonds peut utiliser ces instruments à des fins de transactions, ainsi que pour gérer les risques auxquels le Fonds est exposé.

Les dérivés sont évalués à la juste valeur. Les gains et pertes, réalisés ou latents, sont comptabilisés dans les états du résultat global.

Évaluation des options

Lorsqu'une option est vendue par le Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la juste valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. Toute différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit latent ou une perte latente sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables du Fonds. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Autres actifs et passifs financiers

Toutes les créances clients et autres créances sont classées à titre de créances. Elles sont comptabilisées au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur. De la même manière, toutes les dettes fournisseurs et charges à payer sont classées à titre de passifs financiers et sont comptabilisées au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur.

CLASSEMENT DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES

La norme IAS 32, Instruments financiers – Présentation exige que les titres du Fonds, qui sont considérés comme des instruments financiers remboursables au gré du porteur, soient classés comme des passifs financiers ou des instruments de capitaux propres. Les actions privilégiées du Fonds ne remplissent pas les critères qui permettraient de les classer comme des instruments de capitaux propres. Par conséquent, les actions privilégiées en circulation du Fonds sont classées comme des passifs financiers conformément à l'IAS 32.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Revenus d'intérêts aux fins de distribution

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent les intérêts reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Fonds de recevoir le paiement est établi. Les revenus de dividendes sont présentés avant les retenues d'impôts à la source non recouvrables, qui sont présentées séparément dans les états du résultat global.

Prêt de titres

Le Fonds peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires des honoraires payés par la contrepartie, qui sont présentés dans les états du résultat global. Ces opérations comportent l'échange temporaire de titres admissibles contre une garantie comportant l'engagement à remettre les mêmes titres à une date ultérieure.

La valeur marchande des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée aux Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent dans la valeur totale des placements dans les états de la situation financière à la juste valeur.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS (non audité) (suite)

MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

La monnaie fonctionnelle du Fonds est le dollar canadien (à moins d'indication contraire), soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel il exerce ses activités. Le rendement du Fonds est évalué et ses liquidités sont gérées en dollars canadiens (à moins d'indication contraire). Par conséquent, le dollar canadien est considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, conditions et événements sous-jacents. La monnaie de présentation du Fonds est également le dollar canadien, à moins d'indication contraire.

CONVERSION DE DEVISES

Les transactions effectuées au cours de la période, y compris les achats et les ventes de titres, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en devises sont reconvertis au taux de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture.

Les profits ou les pertes de change sur les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus en résultat dans les états du résultat global à titre de « variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés ».

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

Les hypothèses clés au sujet de l'avenir et des autres sources importantes d'incertitude à la date de présentation de l'information financière qui risquent grandement d'entraîner un ajustement important de la valeur comptable des actifs et des passifs d'ici le prochain exercice sont décrites ci-dessous. Le Fonds a fondé ses hypothèses et ses estimations sur des paramètres disponibles au moment de la préparation des états financiers. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses concernant les événements futurs peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté du Fonds. Ces changements sont reflétés dans les hypothèses au moment où ils se produisent.

Juste valeur des instruments financiers

Lorsque les justes valeurs des actifs financiers et passifs financiers inscrits aux états de la situation financière ne peuvent être dérivées de données de marchés actifs, elles sont établies à l'aide de diverses techniques d'évaluation, y compris des modèles d'évaluation. Les données utilisées pour ces modèles sont des données de marché observables s'il en existe, sinon des estimations sont requises pour établir les justes valeurs. Ces estimations tiennent compte de facteurs comme la liquidité et les entrées des modèles portant sur des éléments comme le risque de crédit (de l'entité et de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. Toute modification des hypothèses sur ces facteurs pourrait influencer sur la juste valeur présentée des instruments financiers dans les états de la situation financière et sur le niveau où sont classés les instruments dans la hiérarchie de la juste valeur. La validité des modèles est testée en les calibrant en fonction des prix des transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement), si de telles données sont disponibles.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, Purpose doit poser des jugements importants pour déterminer la méthode de classement la plus appropriée selon l'IFRS 9. Purpose a évalué le modèle économique du Fonds, la façon dont les instruments financiers sont gérés et dont le rendement est évalué à la juste valeur en tant que groupe et a conclu que le classement à la JVRN selon l'IFRS 9 offre la meilleure méthode d'évaluation et de présentation pour les instruments financiers du Fonds.

4. ACTIONS RACHETABLES

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie J, qui n'auront pas priorité sur les actions privilégiées. Les agences de notation n'attribueront pas de notes aux actions privilégiées. Toutes les actions de catégorie J émises et en circulation du

Fonds appartiennent à Big Banc Split Trust, une fiducie dont les bénéficiaires comprennent les porteurs des actions de catégorie A et des actions privilégiées à l'occasion. Tant que la totalité des actions de catégorie A et des actions privilégiées n'auront pas été rachetées au gré du porteur, rachetées au gré de la Société ou achetées aux fins d'annulation, aucune autre action de catégorie J ne sera émise. Au 30 juin 2025, 100 actions de catégorie J étaient en circulation.

Une « part » est une part théorique composée d'une action privilégiée et d'une action de catégorie A. La valeur liquidative par part est calculée comme suit :
i) la valeur totale de l'actif du Fonds, moins ii) la valeur totale du passif du Fonds (les actions privilégiées ne seront pas traitées comme un passif), y compris les distributions déclarées et non versées qui sont à verser aux actionnaires, moins iii) le capital déclaré des actions de catégorie J (100 \$).

Les actions privilégiées ont priorité sur les actions de catégorie A pour ce qui est du versement des distributions et du remboursement du capital sur le portefeuille au moment de la dissolution ou de la liquidation de la Société.

Les actions de catégorie A occupent un rang inférieur par rapport aux actions privilégiées pour ce qui est du versement des distributions et du remboursement du capital sur le portefeuille au moment de la dissolution ou de la liquidation de la Société. À l'occasion, la Société peut diviser les actions de catégorie A en un plus grand nombre d'actions de catégorie A, à son gré.

Les porteurs d'actions de catégorie J n'ont pas le droit de recevoir de dividendes. Les porteurs d'actions de catégorie J ont droit à une voix par action de catégorie J. Les actions de catégorie J peuvent être rachetées au gré du porteur au prix de 1,00 \$ par action et donnent droit à une somme nominale de 1,00 \$ par action en cas de liquidation. Les actions de catégorie J occupent un rang inférieur par rapport aux actions privilégiées et un rang supérieur par rapport aux actions de catégorie A à l'égard des distributions à la dissolution ou la liquidation du Fonds. Il y a 100 actions de catégorie J émises et en circulation.

Les actions privilégiées sont inscrites à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole BNK.PRA et les actions de catégorie A y sont inscrites sous le symbole BNK. Sauf si la loi l'exige ou comme il est indiqué ci-après, les porteurs d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A n'auront pas le droit de recevoir un avis de convocation aux assemblées des actionnaires du Fonds, d'y assister ni d'y voter. Lorsqu'une question nécessite l'approbation des actionnaires, chaque action privilégiée et chaque action de catégorie A donneront le droit d'exercer une voix à l'assemblée convoquée afin de traiter de cette question.

Les variations du nombre d'actions de catégorie A en circulation pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

	Nombre d'actions Actions de catégorie A
En circulation au 31 décembre 2023	1 340 004
En circulation au 31 décembre 2024	1 340 004
En circulation au 30 juin 2025	1 340 004

5. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds est composé de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables. Les objectifs du Fonds en matière de gestion du capital sont les suivants :

- verser aux porteurs d'actions privilégiées des distributions au comptant mensuelles privilégiées cumulatives fixes et leur rembourser le prix d'émission initial à la date d'échéance prévue;
- verser aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions au comptant mensuelles régulières d'au moins 0,662 \$ par action et leur offrir un potentiel de croissance de la valeur liquidative par action.

Le Fonds gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque de ses placements. Pour gérer sa structure de capital, le Fonds peut ajuster le montant des distributions versées aux actionnaires ou effectuer un remboursement de capital à ceux-ci.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS (non audité) (suite)

6. FRAIS DE GESTION, RÉMUNÉRATION DES PLACEURS POUR COMPTE, HONORAIRES DE L'ADMINISTRATEUR ET DES MEMBRES DU COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT ET AUTRES FRAIS

FRAIS INITIAUX

Le Fonds acquittera les frais associés à son premier appel public à l'épargne (le « placement ») et paiera la rémunération des placeurs pour compte par prélèvement sur le produit brut du placement. Ces frais comprennent les frais de constitution et d'organisation de la Société, les frais d'établissement et d'impression du prospectus, les frais de commercialisation, les honoraires et frais juridiques, les autres frais remboursables engagés par les placeurs pour compte et certains autres frais. Les frais du placement ne peuvent excéder 1,5 % du produit brut du placement et tous les frais excédentaires seront payés par le gestionnaire.

Étant donné le rang prioritaire des actions privilégiées, les frais du placement et toute réduction de la valeur des titres acceptés aux termes de l'option d'échange entre la date à laquelle leur valeur est établie à ces fins et la clôture seront, dans les faits, à la charge des porteurs des actions de catégorie A (tant que la valeur liquidative par part excède le prix d'offre par action privilégiée majoré des distributions courues et impayées sur celles-ci), et la valeur liquidative par action de catégorie A reflétera les frais du placement des actions privilégiées et des actions de catégorie A.

RÉMUNÉRATION DES PLACEURS POUR COMPTE

Financière Banque Nationale inc., Marchés mondiaux CIBC inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Canaccord Genuity Corp., RBC Dominion valeurs mobilières inc., Patrimoine Richardson Limitée, Scotia Capitaux inc. et Valeurs Mobilières TD inc., Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc., Echelon Partenaires en gestion de patrimoine inc., Raymond James Ltée, Valeurs mobilières Desjardins inc., Hampton Securities Limited, Haywood Securities Inc., Corporation Mackie Recherche Capital, Placements Manuvie incorporée et Corporation Financière PI (collectivement, les « placeurs pour compte ») offrent conditionnellement les actions du Fonds dans le cadre d'un placement pour compte, selon les réserves d'usage concernant leur vente préalable, leur émission par la Société et leur acceptation par les placeurs pour compte, conformément aux modalités de la convention de placement pour compte.

Aux termes de la convention de placement pour compte, les placeurs pour compte ont convenu d'offrir en vente les actions privilégiées et les actions de catégorie A, à titre de placeurs pour compte de la Société, sous les réserves d'usage concernant leur émission par la Société. Les placeurs pour compte recevront une rémunération de 0,30 \$ par action privilégiée vendue (3,0 %) et de 0,50 \$ par action de catégorie A vendue (5,0 %), et les frais qu'ils engagent leur seront remboursés. Les placeurs pour compte peuvent constituer un groupe de sous-placeurs pour compte composé d'autres courtiers en valeurs mobilières qualifiés et déterminer la rémunération payable aux membres de ce groupe, laquelle sera prélevée sur la rémunération des placeurs pour compte. Bien que les placeurs pour compte aient convenu de faire de leur mieux pour vendre les actions privilégiées et les actions de catégorie A placées aux termes des présentes, ils ne seront pas tenus d'acheter les actions privilégiées et les actions de catégorie A invendues.

FRAIS DE GESTION

Les actions privilégiées et les actions de catégorie A sont assujetties à des frais de gestion au taux annuel de 0,75 % de la valeur liquidative du Fonds, majorés des taxes applicables, y compris la TVH. Les frais de gestion seront calculés et payables mensuellement à terme échu en fonction de la valeur liquidative moyenne du Fonds calculée chaque heure d'évaluation au cours du mois. Les frais de gestion payables au gestionnaire à l'égard du mois au cours duquel la clôture a lieu seront calculés au prorata. Le calcul au prorata est fondé sur le nombre de jours écoulés entre la date de clôture et le dernier jour du mois.

FRAIS D'EXPLOITATION

Le Fonds prend aussi en charge divers frais liés à son exploitation et à sa gestion. Ces frais peuvent notamment correspondre à la communication de l'information financière, aux envois postaux, à l'impression, à la rémunération du fiduciaire, aux frais de garde, aux frais d'agent des transferts, aux honoraires et frais juridiques, aux honoraires d'agent d'évaluation, aux honoraires des auditeurs, aux frais liés à la réglementation et aux frais du comité d'examen indépendant. Le Fonds prend également en charge la totalité des taxes et impôts, des commissions et des autres frais liés aux opérations sur titres ainsi que les frais extraordinaires qu'il pourrait engager ou qui pourraient être engagés en son nom à l'occasion. Sauf pour ce qui est des intérêts et des frais bancaires payés ou payables directement par le Fonds, le gestionnaire engage ces frais pour le compte du Fonds et est ensuite remboursé de ces frais par le Fonds. Les frais d'exploitation communs du Fonds sont répartis entre les catégories d'actions en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne de chaque catégorie.

HONORAIRES DE L'ADMINISTRATEUR ET DES MEMBRES DU COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT

Les Fonds paient également les frais liés au comité d'examen indépendant (le « CEI »). La rémunération et les autres frais du CEI, ainsi que les autres frais établis conformément au Règlement 81-107, sont payés par chaque Fonds et les autres fonds d'investissement gérés par le gestionnaire ou les membres de son groupe et pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. Ces honoraires et frais comprennent les indemnités payables à chaque membre du CEI et les frais de déplacement liés à la participation aux réunions. Depuis le 1^{er} janvier 2025, chaque membre du CEI reçoit une rémunération annuelle fixe de 35 000 dollars, majorée d'un jeton de présence de 400 dollars par fonds d'investissement et par réunion à laquelle il assiste, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars par membre et par année pour tous les fonds gérés par Purpose, pour les fonctions qu'il exerce en tant que membre du CEI pour les fonds gérés par Purpose. Les autres frais payables par chaque Fonds à l'égard du CEI comprennent les primes d'assurance, les frais juridiques et les frais engagés pour assister à des séminaires de formation. Ces rémunérations et ces frais sont répartis entre les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis et qui sont gérés par le gestionnaire d'une façon juste et raisonnable pour ces fonds. La quote-part de chaque Fonds de la rémunération du CEI est présentée dans les états financiers des Fonds.

En outre, chaque membre du conseil d'administration de la Société reçoit une rémunération annuelle fixe de 2 000 dollars pour ses services en tant que membre du conseil d'administration. La Société rembourse également à tous les membres du conseil d'administration les frais engagés pour assister aux réunions du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration.

7. PLACEMENTS DANS DES FONDS SOUS-JACENTS

Le Fonds investit dans des actions rachetables d'autres fonds de placement (« fonds sous-jacents ») pour tirer parti des objectifs et des stratégies de placement des fonds sous-jacents. Chaque fonds sous-jacent est en général financé au moyen du capital investi par le Fonds, ainsi que par d'autres investisseurs, de sorte que les porteurs d'actions ont droit à une quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Le Fonds n'offre pas de soutien financier additionnel ou autre aux fonds sous-jacents. Tous les fonds sous-jacents ont été créés au Canada, où ils exercent leurs activités. Les placements du Fonds dans des fonds sous-jacents sont présentés à la juste valeur à titre de « placements » dans les états de la situation financière et dans l'inventaire du portefeuille et correspondent à l'exposition maximale du Fonds au risque de perte financière.

	30 juin 2025		31 décembre 2024	
	% du total de l'actif	% de participation	% du total de l'actif	% de participation
Fonds sous-jacents				
Fonds de gestion de trésorerie Purpose	4,1	0,1	1,4	0,1

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS (non audité) (suite)

8. IMPÔTS SUR LE REVENU ET RETENUES D'IMPÔTS À LA SOURCE

La Société est admissible à titre de société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, et a l'intention de le demeurer. Les sociétés de placement à capital variable sont généralement assujetties à l'impôt de la même façon que d'autres sociétés ouvertes, à l'exception du fait que les impôts à payer relativement aux gains en capital réalisés sont remboursables, en fonction d'une formule, lorsque des actions de la Société sont rachetées ou lorsque des dividendes sur les gains en capital sont versés aux actionnaires par la Société. La Société est assujettie à un taux d'imposition spécial de 38 1/3 % sur les dividendes imposables provenant de sociétés canadiennes imposables. Cet impôt est remboursable à la Société à raison de 1 \$ par tranche de 2,61 \$ de dividendes versés aux porteurs d'actions à titre de dividendes imposables.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds n'avait aucune perte autre qu'en capital ni aucune perte en capital aux fins de l'impôt sur le revenu. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment sur des exercices ultérieurs pour réduire les gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être utilisées pour réduire le revenu imposable sur les 20 exercices suivant l'année d'imposition où elles sont survenues.

La Société peut être assujettie à des retenues d'impôts à la source imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt à la source s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

9. AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE À L'EXPLOITATION ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES PAR ACTION

L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée à l'exploitation attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action de chaque catégorie est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation (excluant les distributions), comme présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période visée.

10. COMMISSIONS DE COURTAGE

Les commissions versées aux courtiers relativement aux opérations de portefeuille sont comprises dans les coûts de transaction aux états du résultat global du Fonds. Les activités de courtage sont attribuées aux courtiers en fonction de leur capacité à exécuter au mieux les opérations pour le Fonds.

Des rabais de courtage sont accordés aux courtiers qui, en plus d'exécuter des opérations, fournissent des services de recherche en matière de placement et de recherche statistique ou d'autres services semblables ou règlent les frais associés à ces services. Le conseiller en valeurs n'accorde pas de rabais de courtage aux courtiers dont les services ont été retenus pour l'exécution d'opérations de négociation pour le Fonds.

11. PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR

Selon l'IFRS 13, l'information relative à l'évaluation de la juste valeur doit être présentée au moyen d'une hiérarchie à trois niveaux. Le niveau dans lequel est classée l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité est fonction du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. L'évaluation de l'importance d'une donnée particulière requiert du jugement, compte tenu des facteurs propres à l'actif ou au passif. La hiérarchie utilisée par le Fonds pour présenter la juste valeur de ses instruments financiers se fonde sur les données suivantes :

- Niveau 1 – évaluation fondée sur les cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données qui sont les cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires; les cours sur

des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques ou similaires; les données autres que les cours du marché utilisés dans un modèle d'évaluation qui sont observables pour cet instrument; les données qui sont dérivées des données de marché observables ou corroborées par les données de marché observables par corrélation ou autrement.

- Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur des données importantes non observables sur le marché.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers de manière récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement à la fin de chaque période de présentation de l'information.

Le tableau suivant présente un résumé des données utilisées au 30 juin 2025 aux fins de l'évaluation des actifs et passifs financiers du Fonds comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actifs financiers				
Actions	29 865 888	–	–	29 865 888
Fonds	1 274 310	–	–	1 274 310
Total des actifs financiers	31 140 198	–	–	31 140 198
Passifs financiers				
Options	140 690	–	–	140 690
Total des passifs financiers	140 690	–	–	140 690
Total des actifs et passifs financiers	30 999 508	–	–	30 999 508

Le tableau suivant présente un résumé des données utilisées au 31 décembre 2024 aux fins de l'évaluation des actifs et passifs financiers du Fonds comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actifs financiers				
Actions	29 813 223	–	–	29 813 223
Fonds	429 143	–	–	429 143
Total des actifs financiers	30 242 366	–	–	30 242 366
Passifs financiers				
Options	35 287	–	–	35 287
Total des passifs financiers	35 287	–	–	35 287
Total des actifs et passifs financiers	30 207 079	–	–	30 207 079

Au cours des périodes closes les 30 juin 2025 et 31 décembre 2024, aucun transfert d'actifs n'a été effectué entre les niveaux 1, 2 et 3. Le gestionnaire obtient les prix auprès d'un tiers fournisseur de services d'établissement des prix et ceux-ci font quotidiennement l'objet d'un suivi et d'un examen par le gestionnaire de portefeuille. Le cas échéant, les ajustements des prix ou des estimations fournis par le tiers fournisseur sont approuvés par le gestionnaire de portefeuille.

a) Actions

Les actions détenues par le Fonds sont classées au niveau 1 lorsqu'elles sont négociées sur un marché actif et qu'un prix fiable est observable.

b) Contrats d'option

Les contrats d'option vendus par le Fonds sont classés au niveau 1, car les options sont fondées sur des prix non ajustés qui sont observables.

12. RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal des affaires, le Fonds est exposé à divers risques financiers : risque lié aux fluctuations du cours, risque de taux d'intérêt, risque de change, risque de crédit et risque de liquidité. Le principal objectif du Fonds en matière de gestion des risques est de protéger les résultats et les flux de trésorerie et, ultimement, la valeur pour le porteur d'actions. Des stratégies

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS (non audité) (suite)

de gestion des risques, comme il est expliqué ci-dessous, sont élaborées et mises en œuvre pour s'assurer que les risques auxquels le Fonds est exposé correspondent à ses objectifs et à sa tolérance au risque.

La plupart des risques auxquels le Fonds est exposé sont liés à ses placements. La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut varier quotidiennement en raison des fluctuations des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, des prix des marchandises et de l'information touchant les marchés et les entreprises à l'égard de titres en particulier détenus par le Fonds. Les placements sont effectués conformément aux politiques de gestion des risques du Fonds. Les politiques établissent les objectifs, les stratégies, les critères et les restrictions en matière de placements.

Ces politiques visent à identifier et à atténuer les risques au moyen d'un processus de placement rigoureux et de la structuration appropriée de chaque opération.

Risque lié aux fluctuations du cours

Le risque lié aux fluctuations du cours découle principalement des incertitudes quant aux cours du marché futurs des instruments détenus. Les fluctuations des cours du marché peuvent être causées par des facteurs propres à un placement en particulier, ou par des facteurs touchant tous les titres négociés dans un marché ou un secteur donné. Tous les placements présentent un risque de perte de capitaux. Le risque maximal découlant des instruments financiers se limite à leur juste valeur. L'exposition la plus importante du Fonds au risque lié aux fluctuations du cours découle de son placement dans des titres de capitaux propres.

Si le cours des titres avait augmenté ou diminué de 5 % au 30 juin 2025, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait respectivement augmenté ou diminué d'environ 1,5 million de dollars (1,5 million de dollars au 31 décembre 2024). En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des instruments financiers portant intérêt dont la valeur peut fluctuer en raison de variations des taux d'intérêt sur le marché.

La plupart des actifs financiers du Fonds sont des titres de participation qui ne portent pas intérêt. Comme les passifs financiers du Fonds sont principalement de courte durée et ne portent généralement pas intérêt, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est considérée comme étant faible.

Risque de concentration du portefeuille

La concentration indique la sensibilité relative du rendement du Fonds à des événements touchant un secteur ou une région géographique en particulier. Des concentrations de risque existent lorsqu'un certain nombre d'instruments financiers ou de contrats sont conclus avec la même contrepartie, ou lorsqu'un certain nombre de contreparties exercent des activités similaires ou se trouvent dans les mêmes régions ou dans les mêmes secteurs, ou présentent des caractéristiques économiques similaires faisant en sorte que des changements d'ordre économique, politique ou autre ont une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles.

Le Fonds investi dans un portefeuille concentré composé de six titres bancaires canadiens, chacun ayant une pondération égale. Pour en savoir plus sur la sensibilité du portefeuille du Fonds aux fluctuations des cours, veuillez consulter le paragraphe portant sur le risque lié aux fluctuations des cours.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'un engagement ou d'une obligation qu'elle a contracté avec le Fonds.

Le Fonds est exposé au risque qu'un émetteur de titres ou une contrepartie ne soit pas en mesure de payer intégralement certains montants à l'échéance. Le principal risque de crédit pour le Fonds est lié à la négociation des titres cotés en bourse. Le risque de défaut est considéré comme minime, puisque

toutes les opérations sont réglées et payées à la livraison par l'entremise de courtiers agréés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque pour le Fonds de ne pas pouvoir satisfaire ses besoins de liquidités en temps voulu, et de ne pas pouvoir liquider des actifs à un prix raisonnable. Ce risque découle principalement de l'exposition du Fonds aux rachats mensuels et annuels. Un délai raisonnable est requis pour les demandes de rachat afin de permettre au gestionnaire de vendre les placements afin de réunir les fonds nécessaires pour financer ces rachats. De plus, le Fonds conserve suffisamment de trésorerie pour ses besoins de liquidités quotidiens. Tous les passifs doivent être réglés dans les trois mois, sauf en ce qui concerne la facilité de prêt.

13. DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS D' ACTIONS

La politique du conseil d'administration du Fonds est initialement de verser aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions non cumulatives mensuelles de 0,12 \$ par action de catégorie A. Ces distributions seront versées au plus tard le 15^e jour du mois suivant le mois à l'égard duquel elles sont déclarées payables. Aucune distribution ne sera versée sur les actions de catégorie A si i) les distributions à verser sur les actions privilégiées sont en souffrance; ii) après le versement d'une distribution au comptant, la valeur liquidative par part devait être inférieure à 15,00 \$. Le montant des distributions sur les actions de catégorie A pour un ou plusieurs mois sera par ailleurs établi au gré du conseil d'administration.

Les porteurs d'actions privilégiées inscrits auront le droit de recevoir, le dernier jour ouvrable de chaque mois, des distributions au comptant mensuelles privilégiées, cumulatives et fixes de 0,07 \$ par action privilégiée. Sur une base annualisée, cela représenterait un rendement de 8,4 % sur le prix d'offre des actions privilégiées. Ces distributions trimestrielles devraient être versées par le Fonds avant le 15^e jour du mois suivant la période à l'égard de laquelle elles sont déclarées payables.

14. NOUVELLES NORMES, MODIFICATIONS ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE EN VIGUEUR

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications aux normes et d'interprétations ne sont pas encore en vigueur au 30 juin 2025 et n'ont pas été appliquées dans la préparation des présents états financiers.

i) Classification et évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications aux normes IFRS 9 et IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la « date de règlement » et introduit un choix de méthode comptable permettant de décomptabiliser les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement. Ces modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, l'adoption anticipée étant autorisée.

ii) IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1 *Présentation des états financiers*. Cette norme met en place plusieurs nouvelles exigences qui devraient avoir une incidence sur la présentation des états financiers et les informations s'y trouvant. Il s'agit notamment de:

- L'obligation de classer tous les produits et toutes les charges dans des catégories spécifiques et de fournir des totaux et des sous-totaux spécifiques à l'état des résultats.
- Amélioration des orientations sur le regroupement, l'emplacement et les noms des éléments présentés aux états financiers et aux notes annexes.
- Informations à fournir sur les mesures de performance déterminées par la direction.

La norme IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, l'adoption anticipée étant autorisée.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS (non audité) (suite)

Le Fonds évalue actuellement l'incidence de la norme et des modifications susmentionnées. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers du Fonds.

15. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Purpose est réputée être une partie liée à titre de gestionnaire du Fonds, et elle se nomme souvent elle-même fiduciaire ou gestionnaire de portefeuille. Par conséquent, Purpose est responsable de l'administration quotidienne du Fonds et reçoit des frais de gestion en contrepartie de ses services. Aucuns frais de gestion ou frais d'administration ne sont payables par un Fonds qui, pour une personne raisonnable, constitueraient un dédoublement des frais payables par les fonds sous-jacents de ce fonds pour le même service. En outre, le Fonds ne paiera pas de frais d'acquisition ni de frais de rachat à l'achat ou au rachat de titres d'un fonds sous-jacent si a) le fonds sous-jacent est géré par Purpose, un membre de son groupe ou une personne avec laquelle elle a des liens ou b) une personne raisonnable considérerait que ces frais dédoublent des frais payables par un investisseur dans le Fonds. Se reporter à la rubrique « Frais de gestion » pour en savoir plus sur les frais payés à Purpose.

Purpose a également nommé un comité d'examen indépendant (« CEI »), comme l'exige le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*. Le CEI a pour mandat d'examiner les politiques et procédures écrites du gestionnaire relatives aux questions de conflits d'intérêts touchant le Fonds, et de formuler des commentaires sur celles-ci. Les membres du CEI touchent une rémunération et ont droit au remboursement de leurs dépenses pour les services fournis au Fonds et aux autres fonds gérés par Purpose, et ces frais sont répartis entre tous les fonds de façon juste et raisonnable. Les frais des services fournis au Fonds sont présentés dans les états du résultat global.

Le Fonds est autorisé à acheter, à vendre et à détenir des parts ou des actions d'autres fonds d'investissement dont Purpose est le gestionnaire. En ce qui a trait à l'achat, à la vente ou à la détention de ces parts ou de ces actions, Purpose se fie aux instructions permanentes du CEI comme étant une recommandation positive autorisant ces placements, sous réserve du respect par Purpose de ses politiques et procédures établies concernant les placements dans des fonds de fonds et de la présentation périodique de rapports sur ce respect au CEI.

FRAIS D'ADMINISTRATION

Purpose facture au Fonds des frais d'administration, calculés quotidiennement et payables mensuellement, au lieu de certains frais d'exploitation et d'administration engagés par le Fonds. En retour, Purpose a convenu de payer tous les frais d'exploitation du Fonds, à l'exception de certains frais, comme les commissions de courtage, les coûts de transaction du portefeuille et d'autres frais, comme il est décrit dans le prospectus du Fonds. Les frais d'administration payés par le Fonds sont présentés dans les états du résultat global.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

GESTIONNAIRE ET PROMOTEUR

Purpose Investments Inc.
130 Adelaide Street West
Suite 3100, P.O. Box 109
Toronto (Ontario) M5H 3P5

DÉPOSITAIRE ET AGENT D'ÉVALUATION

Compagnie Trust CIBC Mellon
1 York Street, Suite 700
Toronto (Ontario) M5J 0B6

AUDITEUR

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.
EY Tower
100 Adelaide Street West, P.O. Box 1
Toronto (Ontario) M5H 0B3

AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS

Compagnie Trust TSX
100 Adelaide Street West, Suite 301
Toronto (Ontario) M5H 4H1

INSCRIPTION À LA BOURSE DE TORONTO

Symboles boursiers :
Actions de catégorie A – BNK
Actions privilégiées – BNK.PR.A

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT DE BIG BANC SPLIT CORP.

DOUGLAS G. HALL

Administrateur, président du comité d'examen indépendant

RANDALL C. BARNES¹

Administrateur, membre du comité d'examen indépendant

JEAN M. FRASER

Administratrice, membre du comité d'examen indépendant

KAREN A. MCRAE²

Administratrice, membre du comité d'examen indépendant

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET ADMINISTRATEURS DE PURPOSE INVESTMENTS INC.

SOM SEIF

Chef de la direction et président du conseil d'administration

TYLER MEYRICK

Chef des finances et administrateur

SINI ERME

Chef de la conformité

1. Randall C. Barnes a cessé d'être administrateur et membre du comité d'examen indépendant le 1^{er} janvier 2025.
2. Karen A. McRae a été nommée administratrice et membre du comité d'examen indépendant le 1^{er} janvier 2025.

Photo de couverture par Zieben VH (Unsplash).